-*- Demonstration Powered by HP Exstream 03/02/2026, Version 8.6.109 64-bit -*-

l'eau D'ILE-DE-FRANCE
Source de confiance

LA MARQUE DU SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE
SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

N° de contrat	N° de facture	Emise le	Période de consommation
1120000 00	01120000000000000000000	01.01.2026	Du 01.01.2025 au 01.01.2026

Adresse de la propriété desservie

- 92200 NEUILLY SUR SEINE

02.424.FA

0002FN

92200 NEUILLY SUR SEINE

Facture d'eau et d'assainissement

émise par Franciliane, délégataire du SEDIF

Montant à régler avant le 15.01.2026 — **576,22 € TTC**

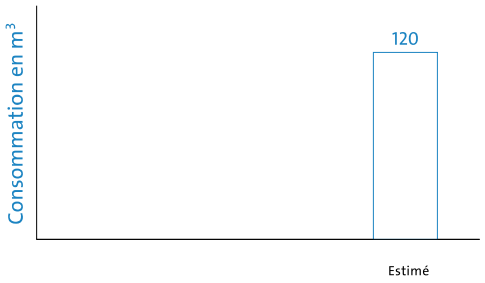
Prix au litre (hors abonnement) 0,0000 €

Détail de votre facture

Production et distribution de l'eau potable (SEDIF)	177,73 €
Collecte et traitement des eaux usées (assainissement)	285,08 €
Organismes publics et TVA	113,41 €

Les pénalités applicables en cas de retard de paiement seront calculées à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 21,09 €. Il ne sera pas appliqué d'escompte en cas de paiement anticipé.

Votre consommation : 120 m³ (120 000 litres)



Nous vous informons

Vous nous contactez par téléphone... munissez-vous de votre numéro de contrat situé en haut de votre facture. Ainsi, en vous authentifiant sur notre Serveur Vocal, vous serez mis en relation avec un interlocuteur privilégié et vous accéderez à des services personnalisés 24h/24 - 7j/7:

- Déposer votre relevé de compteur
- Connaître le solde de votre compte
- Payer votre facture par carte bancaire

09 69 369 900*
du lundi au vendredi de 8h à 19h30
et le samedi de 9h à 12h30

URGENCE FUITE (24H/24)
09 69 369 918*
*Appel non surtaxé

leaudiledefrance.fr
(rubrique "Mon espace")

L'Eau d'Île-de-France
94417 Saint-Maurice Cedex

Site d'accueil d'Aubervilliers (93)
2 rue du Sucre
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h45
et le samedi de 9h à 11h45

Montant
576,22 €

paiement
au bureau de poste

Franciliane SAS
IBAN : FR35 2004 1000
0146 5006 1V02 056

N° Client **1120000** 424

IBAN : [JOINDRE UN RIB/IBAN]
ICS :
RUM :
Centre :

92200 NEUILLY SUR SEINE

Montant : 576,22 €

Date et Lieu — Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le CENTRE DES PAIEMENTS à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du CENTRE DES PAIEMENTS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

TIPS€PA

CENTRE DES PAIEMENTS
TSA 90236
41974 BLOIS CEDEX 9

00

57622

Votre consommation

	Volume consommé	Ancien index	Nouvel index	Déterminé par
Compteur n° ECHANTILLON	120 m³	0 au 01.01.2025	120 au 01.01.2026	estimation

Votre facture en détail

	Période de facturation	Volume *en m³ ou quantité*	Prix unitaire *en €*	Montant HT *en €*	Taux TVA *%*
Production et distribution de l'eau potable					
Part délégataire du 01-01-2025 au 01-01-2026 tranche 1		120	0,7551	90,61	5,50%
Part Syndicale du 01-01-2025 au 01-01-2026		120	0,5300	63,60	5,50%
Abonnement trimestriel du 01-01-2025 au 01-01-2026 *(Contribution aux frais fixes du service de l'eau)*				23,52	5,50%
Collecte et traitement des eaux usées					
Redevance communale du 01-01-2025 au 01-01-2026		120	0,1860	22,32	10,00%
Redevance communale part délégataire du 01-01-2025 au 01-01-2026		120	0,0700	8,40	10,00%
Redevance départementale du 01-01-2025 au 01-01-2026		120	0,2200	26,40	10,00%
Redevance fermière départementale du 01-01-2025 au 01-01-2026		120	0,3557	42,68	10,00%
Redevance interdépartementale du 01-01-2025 au 01-01-2026		120	1,5440	185,28	10,00%
Organismes publics					
Consommation eau potable (AESN) *(Délibération du 11/12/25 n°2025 - 29)*		120	0,3400	40,80	5,50%
Performance des réseaux d'eau (AESN) *(Délibération du 11/12/25 n°2025 - 30)*		120	0,0385	4,62	5,50%
Performance des systèmes d'assainissement collectif *(Agence de l'Eau Seine-Normandie)*		120	0,1230	14,76	10,00%
Préservation des ressources en eau au 01-01-2026 *(Agence de l'Eau Seine-Normandie Délibération du 11/12/25 n°2025-31)*		120	0,0549	6,59	5,50%
Soutien d'étiage *(Délibération du 11/12/25 n°2025 - 32)*		120	0,0105	1,26	5,50%
Développement des voies navigables *(Délibération du 11/12/25 n°2025 - 28)*		120	0,0213	2,56	5,50%
			Total HT	**533,40**	

			montant € HT
TVA à	0,00%	0,00	0,00
TVA à	5,50%	12,83	233,56
TVA à	10,00%	29,99	299,84
	Total TTC	**576,22**	
	Total TVA	42,82	533,40

Votre paiement

Pour connaître les différents modes de paiement de votre facture d'eau, rendez-vous sur leaudiledefrance.fr (espace personnel).

Tranquillité
Plus besoin de vous soucier de votre facture, même en vacances

Simplicité
Maîtrisez votre budget et choisissez votre rythme de paiement

Ecologie
Plus de timbres ou de courrier à renvoyer : tout est automatisé

Pour souscrire au prélèvement, contactez le 0969 369 900 (numéro Cristal, appel non surtaxé) ou adhérez via votre espace personnel.

Vous pouvez aussi payer en utilisant le TIP au recto : suivez les instructions indiquées sur l'enveloppe de retour jointe.

FRANCILIANE SAS - 6 place des Degrés - 92800 Puteaux - SAS au capital de 10 000 000 € - 817 502 651 00349 RCS NANTERRE - N° identification TVA : FR 26 817 502 651

l'eau D'ILE-DE-FRANCE
Source de confiance

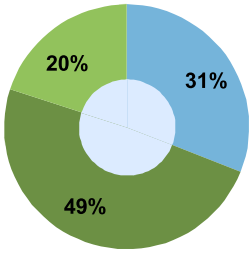
N° de contrat	N° de facture	Emise le	Période de
1120000 00	01120000000000000000000	01.01.2026	Du 01.01.2025 au 01.01.2026

Adresse de la propriété desservie

- 92200 NEUILLY SUR SEINE

Mieux comprendre votre facture

Pour une consommation moyenne de 120 m³ par an



Traitement et distribution de l'eau potable* : votre commune est desservie par le SEDIF qui a délégué le service à à la société Franciliane, filiale à 100 % de Veolia. Prise dans le milieu naturel, l'eau est traitée et acheminée par des canalisations souterraines jusqu'à votre robinet. Sa qualité est rigoureusement contrôlée.

Collecte et traitement des eaux usées : collectées par les communes ou leurs groupements, les eaux usées sont acheminées vers des stations d'épuration pour assainissement avant retour dans le milieu naturel.

Taxes et redevances des organismes publics : l'Agence de l'Eau Seine Normandie a en charge la protection de la ressource en eau dans notre région. Voies Navigables de France gère les cours d'eau, Seine Grands Lacs gère les bassins réservoirs.

* La part relevant du service de l'eau du SEDIF (hors redevance "préservation des ressources en eau") ne représente que 100% de la facture TTC

0002FN